

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du service commun de Diffraction X du laboratoire CRM2 (UMR 7036) pour les analyses, études, pré-expériences sont fixés conformément au tableau en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du service commun de Diffraction X – Faculté des Sciences et Technologies, Boulevard des Aiguillettes, BP 70239, 54506 Vandoeuvre-Les-Nancy et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 février 2015



Pierre MUTZENHARDT *

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

17 FEV. 2015

SCDX- Tarifs 2015

Tarifs	Monocristaux	Poudres
Analyse (mesure)	80€/demi-journée	Enreg. rapide (<2h)=30€ Tarif non académique = 70€/éch Enreg. long (≥15h) = 10€/h + forfait 50€(*) Supplément cryostat = 60€/j
Etude	80€/h (*)	80€/h (*)
Pré-expérience Mesure sans intérêt (**)	80€/échantillon	-

(*) facturation uniquement appliquée pour les prestations hors Université de Lorraine

(**) Appliqué uniquement si une mesure aboutissant à une structure est effectuée, mais que le résultat se révèle inintéressant.